



UHC La Chaux-de-Fonds
c/o Isabelle Rérat
Chapeau-Râblé 50
CH-2300 La Chaux-de-Fonds

T +41 76 557 19 21

info@uhcc.ch

www.uhcc.ch

« UHCC »

Concept de protection pour les entraînements et compétitions dès le 20 décembre 2021

Version : 20.12.2021

Auteur : Comité UHCC

Selon les directives de la Confédération, les règles suivantes s'appliquent dès le 20 décembre 2021 :

1. Accès aux salles (avant les entraînements, pour regarder les matchs, manifestations, etc.) :

- Une obligation de **certificat 2G¹** s'applique pour les manifestations à l'intérieur (manifestations sportives, événements de club).
 - o L'obligation de certificat est valable pour les personnes âgées de 16 ans ou plus.
 - o Les enfants et jeunes de moins de 16 ans sont exemptés de l'obligation de certificat.
- Le port du masque est obligatoire dès 12 ans.
- Les associations (clubs, organisateurs d'un événement) ont pour mission de vérifier les certificats COVID de tous les visiteurs.
- Afin de vérifier la validité et l'authenticité du certificat COVID, l'application « Covid Certificate Check » est disponible gratuitement.

2. Entraînements

- Moins de 16 ans et plus jeunes : masque obligatoire sauf pour le sport et la douche.
- Plus de 16 ans : **2G et masque** ou **2G+²**. Dès que le statut d'une personne est 2G, le port du masque est obligatoire pour le groupe entier.

Au sein du UHCC, trois équipes sont concernées par ces obligations, leurs modalités d'entraînement sont les suivantes :

- Dames grand terrain 1^{ère} ligue : 2G et masques
- Hommes grand terrain 4^{ème} ligue : 2G+
- Hommes petit terrain 4^{ème} ligue : 2G et masques

Les entraîneurs sont responsables du contrôle de ces dispositions.

3. Championnats

- Moins de 16 ans et plus jeunes : le championnat continue normalement.
- Plus de 16 ans (hors ligues professionnelles et semi-professionnelles) : les championnats sont suspendus jusqu'au 23 janvier 2022.

¹ 2G : vacciné-e et guéri-e

² 2G+ : vacciné-e, guéri-e et testé-e. Les personnes vaccinées ou guéries depuis moins de 4 mois sont exemptées de test.

4. Pas de symptômes à l'entraînement et au match

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer aux entraînements et aux compétitions. Elles restent à la maison, respectivement vont se faire tester.

5. Port du masque et distances

Pour les activités à l'extérieur, dans les vestiaires et les locaux :

- Il faut continuer à se passer des poignées de mains ou des « high-five ».
- Dans les espaces intérieurs où l'activité sportive n'est pas pratiquée, tels que les vestiaires, gradins, couloirs etc., le port du masque est obligatoire.
- Pour toutes les personnes dès 12 ans, qui ne participent pas directement à l'entraînement (notamment les parents), le port du masque est obligatoire dans tous les espaces intérieurs).

6. Se laver les mains soigneusement

Se laver les mains est un élément crucial de l'hygiène. En vous lavant soigneusement les mains avec du savon avant et après l'entraînement, vous vous protégez vous-même et votre entourage.

7. Tenir des listes de présence

Afin de faciliter le traçage des contacts, le club tient une liste des présences pour tous les entraînements (à l'intérieur comme à l'extérieur). La personne qui donne l'entraînement est responsable de tenir une liste complète et correcte, afin qu'elle puisse être mise à disposition à la personne responsable du plan coronavirus dans la forme convenue (cf. point 7). Les clubs sont libres à définir en quelle forme (par exemple : Doodle, Excel, applications) la liste de présences est établie.

8. Désigner une personne responsable au sein du club

Chaque organisation qui offre des entraînements est tenue déterminer une personne responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés.

Dans notre club, il s'agit d'Isabelle Rérat. Si vous avez des questions, veuillez la contacter directement (Tél. +41 76 557 19 21 ou isabelle.rerat@uhcc.ch).

La Chaux-de-Fonds, le 8 janvier 2022
Comité du UHC La Chaux-de-Fonds